

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

sur les risques majeurs



Adoptons les bons réflexes !

Édito

Cher.e Hilairois.e, cher.e estivant.e,

La ville de Saint-Hilaire-de-Riez a le plaisir de vous présenter le nouveau DICRIM, Document d'information communal sur les risques majeurs, qui recense l'ensemble des informations nécessaires à la prévention des risques majeurs sur notre commune.

Crues, vagues submersion, pandémies, accident de transport de matières dangereuses, risques industriels... autant d'événements exceptionnels qui peuvent se produire et être potentiellement extrêmement dangereux pour les populations et les biens.

Évidemment, avec ses 13 kilomètres de côte, notre commune, au même titre que ses voisines du littoral, est notamment soucieuse des risques liés à la grande proximité que nous entretenons avec l'océan Atlantique. Ce guide détaille avec pédagogie l'ensemble des dispositifs susceptibles d'être déclenchés en pareilles situations, sur notre territoire.

En effet, le rôle de la ville de Saint-Hilaire-de-Riez est de prévenir ces risques et de coordonner, à son échelle, tous les moyens de prévention dont elle a la charge. Cette anticipation est la clé du sérieux de notre dispositif pour protéger au mieux les personnes qui fréquentent notre station balnéaire. L'efficacité d'une telle procédure passe aussi par la bonne compréhension des enjeux : toutes les mesures de prévention et l'ensemble des actions de protection conduits par la Ville et ses partenaires, dont la communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (travaux de défense contre la mer), ne valent que si chacun d'entre nous connaît et applique les procédures à suivre.

Le présent document est à lire attentivement et à conserver précieusement. Il doit également faire l'objet d'une information lors d'un changement de propriétaire ou de locataire.

Merci,

Kathia VIEL
Maire de Saint-Hilaire-de-Riez

RISQUES MAJEURS



Submersion maritime
Inondation maritime



Inondation terrestre



Tempête



Feu de forêt



Rupture de barrage



Pollution marine



Transport de matières
dangereuses



Mouvement de terrain



Séisme



Radon



Grand Froid



Canicule



Terrorisme



Risque sanitaire

Sommaire

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? [4]

ALERTE [5]

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUES MAJEURS ? [6 et 7]

SUBMERSION MARINE INONDATION MARITIME [8]

INONDATION TERRESTRE [9]

LES ZONES À RISQUES POUR LES INONDATIONS MARITIMES ET TERRESTRES [10 et 11]

TEMPÊTE [12]

FEU DE FORêt [13]

RUPTURE DE BARRAGE [14]

POLLUTION MARINE [15]

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES [16]

MOUVEMENT DE TERRAIN [17]

SÉISME [18]

RADON [19]

GRAND FROID [20]

CANICULE [21]

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE

TERRORISTE [22]

RISQUE SANITAIRE [23]



QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un outil de communication qui permet d'informer la population sur les risques qui peuvent survenir à Saint-Hilaire-de-Riez, tout en transmettant les consignes à respecter en cas d'événement grave. Il fournit également des informations sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte engagées par les autorités publiques, dont la Mairie.

DÉFINITION

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme une apparition, parfois soudaine et imprévisible, d'un événement **potentiellement dangereux** dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur les personnes, les biens et l'environnement.

On distingue trois grandes catégories de risques majeurs : les risques naturels (inondation, tempête, feu de forêt...), les risques technologiques (transport de matières dangereuses, pollution maritime...) et les autres risques (sanitaire, terrorisme).

QUELS RISQUES MAJEURS à Saint-Hilaire-de-Riez ?

RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES	AUTRES RISQUES
Inondation maritime, inondation terrestre, mouvement de terrain, séisme, feu de forêt, tempête, grand froid, canicule.	Transport de matières dangereuses, rupture de barrage, pollution maritime.	Sanitaire, terrorisme.

Que fait la mairie POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ?

La mairie de Saint-Hilaire-de-Riez dispose d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce dispositif est pensé pour protéger la population et les biens. Il prévoit notamment les mesures à prendre pour alerter, informer, héberger, ravitailler et soutenir les Hilairoises et les Hilairois en cas d'événement majeur.

Pleinement opérationnel, le PCS est régulièrement testé lors d'exercices de simulations de crise organisés par la mairie ou les services de l'État.



Dans les écoles

Des dispositions spécifiques sont prévues dans les écoles de la commune en cas de risque majeur. **Elles sont consignées dans un Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS)** qui a pour double objectif de protéger les enfants et de rassurer les parents. Chaque école dispose de son propre PPMS, adapté à la configuration de chaque établissement.



Liste des LIEUX D'HÉBERGEMENT d'urgence en cas d'événement majeur :

Salle de la Bartaudière, la Parée Verte, Salle des Demoiselles, Salle de la Faye, Salle des Minées, Espace Jeunesse, Centre de Loisirs.



ALERTE

En cas de sinistre, comment l'alerte est-elle donnée ?

- **Par la diffusion d'un message** émis par des véhicules équipés de mégaphones et de haut-parleurs
- **Par le porte-à-porte**
- **Par l'affichage** en mairie et l'affichage numérique
- **Par le site Internet** www.sainthilairederiez.fr et la page Facebook de la ville
- Par les radios locales telles que France Bleu Loire Océan (96.9), Alouette FM (90.3) ou RCF (88.0)
- **Par la télé-alerte** (appel téléphonique, sms, mail)



Connaissez-vous LE SYSTÈME DE TÉLÉ-ALERTE ?

La ville de Saint-Hilaire-de-Riez dispose d'un système d'appels automatisé destiné à informer, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population, pour faire face aux risques majeurs. Pour nous aider à mieux vous protéger, **vous êtes invité(e) à vous inscrire en ligne**.

CAS N°1

> Si vous habitez Saint-Hilaire-de-Riez et que vous figurez sur l'annuaire public universel (pages blanches, pages jaunes), votre numéro de téléphone fixe a été pris en compte automatiquement. Cependant, afin de multiplier les outils nous permettant de vous joindre en cas d'alerte, vous devez compléter cette inscription en ligne en indiquant vos numéros de téléphonie mobile et/ou votre adresse mail.

CAS N°2

> Si vous ne figurez pas sur l'annuaire public universel, si vous travaillez sur la commune sans y habiter, si vous y résidez de manière temporaire ou si un parent âgé ou vulnérable habite la commune et que vous souhaitez être alerté(e), vous êtes également invité(e) à vous inscrire en ligne.

En cas d'alerte, la mairie adressera un message téléphonique et/ou SMS et/ou courriel aux personnes inscrites.

Plus d'informations au 02 51 59 94 00 ou par mail : tele-alerte@sainthilairederiez.fr

IMPORTANT : si vous changez de numéro de téléphone (fixe, mobile), d'adresse électronique ou postale, il vous faudra contacter la mairie pour vous désinscrire. Vous pourrez vous inscrire à nouveau au service en remplissant le formulaire en ligne.

Qui fait quoi en cas de risque majeur ?

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale, etc... Le risque zéro n'existe pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence. Suite à un incendie dans une entreprise, voici présentés les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.



2 • Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire rejoint très vite les lieux.



3 • Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet est le directeur des secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

4 • La commune déclenche son Plan communal de sauvegarde (PCS) : elle prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



5 • Les services publics mettent en place des déviations.



6 • Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a mis en place un Plan particulier de mise en sûreté. **Ne vous mettez pas inutilement en danger en allant les chercher.**



7 • Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



SUBMERSION MARINE INONDATION MARITIME

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Provoquées par des tempêtes violentes associées à un niveau de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales locales, les submersions marines conduisent à des inondations, plus ou moins importantes, des zones de faible altitude et des terrains situés en dessous du niveau de la mer.

LES RISQUES

à Saint-Hilaire-de-Riez

Les plages qui ne bénéficient pas d'un cordon dunaire élevé : la Pège, les Mouettes, les Becs.

Les marais salants, susceptibles d'être inondés lors des tempêtes et des marées de vive eau par le fleuve côtier "La Vie" et par l'étier de Baisse.

Les bons réflexes



Avant la montée des eaux

Bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile.

Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

Pendant la montée des eaux

Coupez l'électricité et le gaz.

Réfugiez-vous sur un point haut.

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.

N'empruntez en aucun cas, à pied ou en véhicule, les chaussées inondées.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer.
- ▶ **Consultez** la carte des zones inondables ou fréquemment inondées.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.



INONDATION TERRESTRE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

L'inondation terrestre est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle résulte de deux facteurs :

- l'eau sort de son lit habituel d'écoulement ou apparaît ;
- l'installation en zone inondable de constructions, d'équipements et d'activités.

LES RISQUES

à Saint-Hilaire-de-Riez

Les crues du fleuve côtier La Vie peuvent inonder les marais.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer.
- ▶ **Consultez** la carte des zones inondables ou fréquemment inondées.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Équipez-vous** d'une radio portable avec piles et d'une lampe de poche.

Les bons réflexes



Avant la montée des eaux

Informez-vous (moyens de communication de la mairie, radio...).

Fermez les portes, les fenêtres et les aérations. Bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile.

Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

Pendant la montée des eaux

Coupez le gaz et l'électricité.

Montez dans les étages.

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.

N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par la mairie ou les services de secours (police municipale, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Après la montée des eaux

Écoutez les consignes données par la radio et les autorités.

Informez les autorités de tout danger.

Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques.

ZONES À RISQUES POUR LES INONDATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

ADRESSES DES POINTS DE RASSEMBLEMENT

- École Henry Simon** - Rue du Bardonneau

École de la Fradinière - 309 route de Perrier

École Le Marais Bleu - Rue de la Ringerie

École La Mer et le Vent - 41 rue de l'Yser

Mairie annexe des Demoiselles – Avenue des Azalées

Parking de la Mairie – Place de l'Église

Parking des Becs – Avenue des Becs

Parking des Mouettes - Avenue des Mouettes

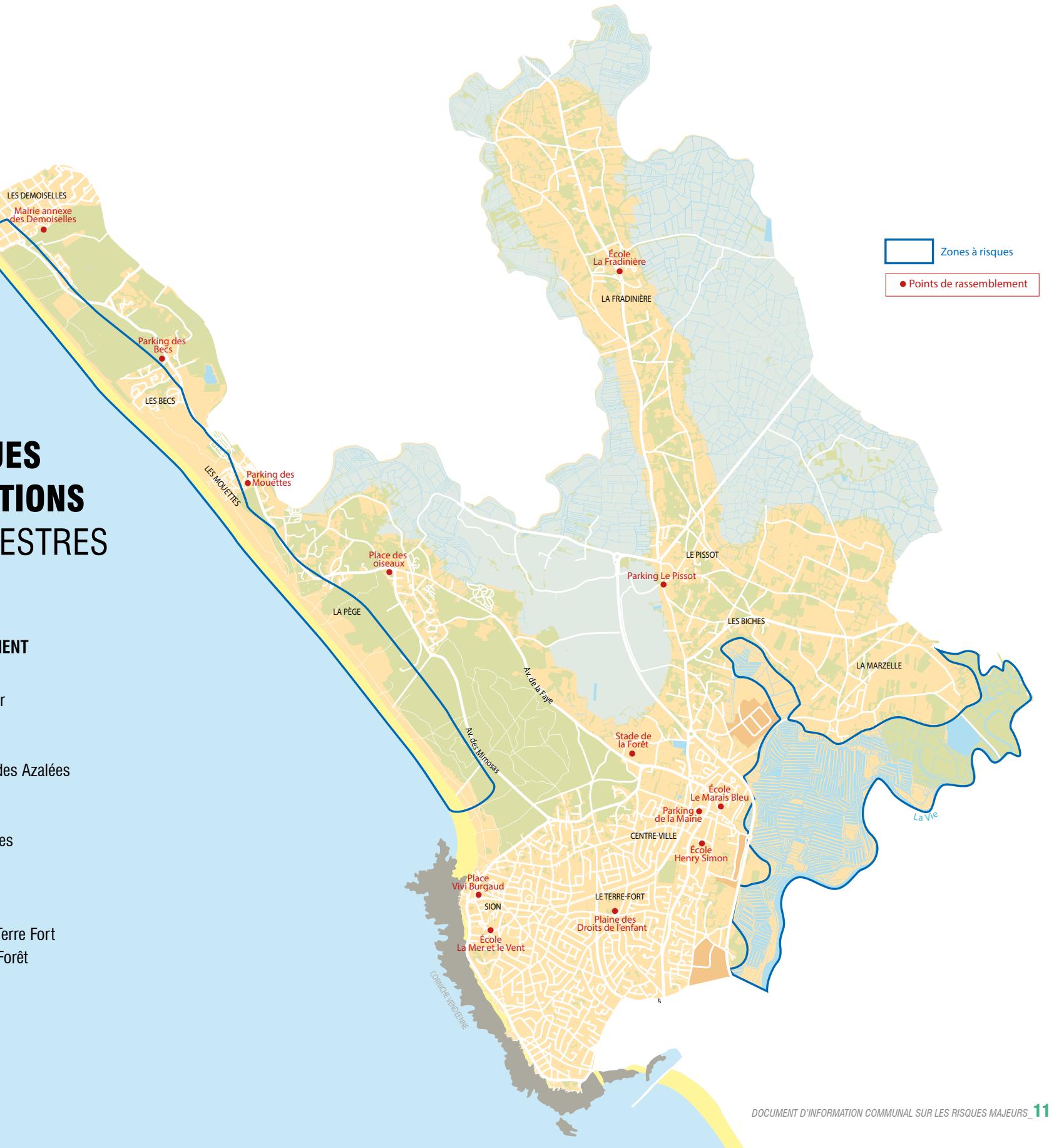
Parking Le Pissot – Route de Soullans

Place des Oiseaux (Terre Fort)

Place Vivi Burgaud (Sion)

Plaine des Droits de l'enfant – Avenue du Terre Fort

Stade de la Forêt – Chemin du Stade de la Forêt





TEMPÊTE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Une tempête est une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

On parle de tempête lorsque **les vents moyens dépassent 89 km/h durant 10 minutes** (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

On observe plusieurs fois par an des phénomènes météorologiques donnant des rafales de vent de plus de 100 km/h. Les tempêtes peuvent se traduire par des pluies potentiellement importantes, des vagues et des modifications du niveau normal de la marée.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

VENTS VIOLENTS

Avant la tempête

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

Pendant la tempête

Évitez les déplacements.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

ORAGES

Pendant la tempête

Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.

Ne vous abritez pas sous les arbres.
Évitez les déplacements.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.



FEU DE FORêt

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

LES RISQUES

à Saint-Hilaire-de-Riez

La forêt domaniale qui s'étend sur le littoral, du quartier de Sion au quartier des Demoiselles, est concernée. Des campings et des centres de vacances sont implantés dans des zones boisées qui jouxtent la forêt. On retrouve aussi un habitat sous couvert boisé, ainsi que des campings, localisés sur l'ancien cordon dunaire qui s'étend du centre-ville au lieu-dit Les Mathes à la Fradinière.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Avant le sinistre

Repérez les chemins d'évacuation.

Prévoyez les moyens de lutte : points d'eau, matériel

Débroussailler.

Vérifiez l'état de fermeture des portes, des volets et de la toiture de votre habitation.

Pendant le sinistre

Informez les pompiers (18 ou 112) au plus vite et le plus précisément possible.

Dans la nature, éloignez-vous dos au feu.

Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.

Calfeutrez-vous : fermez et arrosez volets, portes et fenêtres ; occultez les aérations et les cheminées pour éviter les appels d'air.

Ouvrez votre portail pour garantir l'accès aux pompiers.

Fermez le gaz.

Signalez votre présence.

N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des autorités.

Après le sinistre

Éteignez les foyers résiduels.



RUPTURE DE BARRAGE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une inondation soudaine due à la rupture d'une grande retenue d'eau.

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

Le barrage des Vallées fait l'objet de suivis réguliers de stabilité et de mesures d'auscultation permettant d'identifier toute anomalie.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Informez-vous** sur les points hauts sur lesquels se réfugier.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

PENDANT LA RUPTURE DE BARRAGE

Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

N'empruntez pas l'ascenseur.

Ne revenez pas sur vos pas.

APRÈS LA RUPTURE DE BARRAGE

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte.

Aérez et désinfectez les pièces.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffez dès que possible.



POLLUTION MARINE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Une pollution marine est l'introduction directe ou indirecte de déchets, de substances dans le milieu naturel marin. Cette pollution entraîne des effets nuisibles pour les espèces vivantes et les écosystèmes marins. On distingue deux types de pollution : celle générée par les substances chimiques (hydrocarbures, huiles de moteur...) et celle produite par les déchets aquatiques (déchets flottants, industriels, naturels...).

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

La ville possède une longue façade maritime exposée aux pollutions maritimes, en particulier sur les plages.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Ne restez pas à proximité de la pollution (plages et zones côtières).

Ne fumez pas.

Ne touchez pas le produit.

Lavez-vous immédiatement en cas de contact.

Portez un matériel de protection en cas de participation à une action de nettoyage (gants, bottes...)



Le dispositif POLMAR-Terre est un plan d'intervention déclenché en cas de pollution marine accidentelle. Il permet d'identifier la nature de la pollution, de définir le périmètre touché, puis de mettre en œuvre les mesures de dépollution. Il est déclenché par le Préfet maritime lorsqu'une intervention en mer est nécessaire.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Le transport de matières dangereuses peut être risqué si un accident se produit par voie routière, ferroviaire, fluviale ou via une canalisation.

Les trois principaux dangers résultant de ce type d'accident sont l'explosion, l'incendie et la pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

Ils sont plus particulièrement liés aux infrastructures suivantes : les routes départementales, la canalisation de gaz naturel La Petite Mazurie - les Vallées et la ligne de chemin de fer Nantes - Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Pendant l'accident, si vous êtes témoin

Évitez un sur-accident : éloignez-vous de la zone de l'accident et faites éloigner les personnes à proximité. Ne tentez pas d'intervenir vous-même.

Ne fumez pas.

Alertez les secours (18 ou 112) en précisant : le lieu exact de l'accident, le moyen de transport en cause, la présence éventuelle de victimes, les phénomènes constatés(feu, explosion, fuite...).

Si un nuage toxique vient vers vous : ne restez pas dans l'axe du vent et du nuage.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Sachez identifier** un convoi de marchandises dangereuses ; les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier les risques générés par les marchandises transportées.

Mettez-vous à l'abri rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Lavez-vous en cas d'irritation et changez-vous si possible.

Respectez les consignes qui seront données par les services de secours.

Après l'accident,

Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par les autorités.



MOUVEMENT DE TERRAIN

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme.

Le déplacement peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

La côte rocheuse est concernée par les écroulements et les chutes de blocs.

Le marais est concerné par le retrait-gonflement des argiles.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Pendant l'effondrement du sol

Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.

Éloignez-vous de la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement.

Après l'effondrement du sol

Tenez-vous éloigné de la zone affectée.

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Prévenez les sapeurs-pompiers (18 ou 112) ou la gendarmerie (17).

Pendant un éboulement, une chute de pierres ou un glissement de terrain

Fuyez latéralement, écartez-vous de la zone de danger et n'y retournez pas.

Gagnez un point en hauteur.

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Dans un bâtiment, abritez-vous, sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.

Après un éboulement, une chute de pierres ou un glissement de terrain

Coupez le gaz et l'électricité.

Évacuez les bâtiments, n'empruntez pas l'ascenseur. Rejoignez les lieux de regroupement.



SÉISME

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

La ville se situe en zone modérée.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

PENDANT LES SECOUSSSES

Dans un bâtiment : ne sortez pas. Abritez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres.

Dans la rue : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (corniches, toitures...).

En voiture : arrêtez-vous loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments). Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin des secousses.

APRÈS LES SECOUSSSES

Ne prenez pas les ascenseurs. Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités. Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation). Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée. Ne touchez pas les câbles tombés par terre ou à proximité du sol.



RADON

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent naturellement dans le sol. Des résidus de ce gaz peuvent se concentrer dans l'air en espace confiné, et une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires. À l'extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration reste faible. Le radon représente un risque cancérogène reconnu en France.

Des zones à potentiel radon sont délimitées sur le territoire français et les communes dans ces zones sont classées en trois catégories.

LES RISQUES à Saint-Hilaire-de-Riez

La ville est classée en catégorie 1 (faible).

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Dépistage de votre habitation

Posez un dosimètre dans un ou plusieurs pièces de vie pendant au moins deux mois et en hiver durant la période de chauffage. Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

www.irsn.fr

Réduction de son exposition au radon

Améliorez l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon, Améliorez la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour diluer la présence du radon. Améliorez le système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

Contrôle des mesures d'amélioration

Vérifiez l'efficacité des mesures de réduction de votre exposition au radon en effectuant un nouveau dépistage.



GRAND FROID

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

Le «grand froid» est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance et son intensité.

 Le dispositif plan « Grand froid » est activé par le préfet de la Vendée afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations vulnérables. Le dispositif comprend trois niveaux d'intervention.

LE NIVEAU 1, Vigilance grand froid « JAUNE »

Ce niveau prévoit une simple vigilance de tous les acteurs appelés à prendre en charge les personnes sans domicile fixe en soirée et la nuit. Il est activé en permanence du 1^{er} novembre au 31 mars, la Préfecture renforce les capacités d'hébergement pour les sans-abris. Le numéro à composer est le 115. Le relais de la Préfecture dans notre territoire est l'APSH (Accompagnement personnalisé et de soutien à l'habitat).

LE NIVEAU 2, Vigilance grand froid « ORANGE »

Ce niveau est activé quand les températures sont négatives le jour et comprises entre -5 et -10° la nuit. Les équipes du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Police Municipale sont mobilisées pour repérer les personnes sans-abris, isolées ou les familles vivant dans des conditions précaires et de ce fait particulièrement vulnérables. Des appels et des visites sont organisés lorsque cela est nécessaire.

LE NIVEAU 3, Vigilance grand froid « ROUGE »

Ce niveau correspond à des températures exceptionnellement basses, inférieures à -10° pendant plusieurs jours consécutifs, de jour comme de nuit. Ce niveau correspond à une situation de crise grave relevant de procédures classiques prévues dans les plans d'urgence et de sécurité civile. Il prévoit, par anticipation, l'identification des lieux d'accueil pouvant immédiatement être mis à disposition et permettant d'accueillir un grand nombre de personnes. Le CCAS, avec le concours de la police municipale et de la gendarmerie œuvre localement pour organiser et coordonner la localisation, l'accueil, l'hébergement et les soins à apporter aux personnes isolées, les familles vivant dans des conditions précaires et de façon générale, toutes les personnes vulnérables.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Évitez de sortir aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir).

Restez chez vous en cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes.

Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités.

Mangez et buvez normalement.

Faites vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération.

Chauffez votre logement sans surchauffer.

Prévoyez provisions et médicaments pour une période suffisante.

Donnez des nouvelles à votre entourage.



CANICULE

Adoptons les bons réflexes !

Qu'est-ce que c'est ?

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs de jour comme de nuit (**avec des températures se situant à 19°C la nuit et 35°C le jour**) pendant au moins trois jours consécutifs.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Prévenez** le Centre Communal d'action sociale (CCAS) de la présence de personnes fragiles isolées.

Samu social - 115 Ouvert 7j/7 • 24h/24

Le 115 est un numéro d'urgence gratuit qui vient en aide aux personnes sans-abri. L'organisation se fait à l'échelle départementale en coordination avec les services de l'État.

 Le dispositif plan « Canicule » est décliné par le Préfet qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés pour diffuser les recommandations sanitaires à la population, limiter les expositions et soutenir les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

La ville de Saint-Hilaire-de-Riez dispose d'un plan «Canicule» géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui assure un suivi des personnes vulnérables.

Si vous êtes seul(e) une partie de l'été ou si vous connaissez une personne fragile pendant cette période, n'hésitez pas à vous faire connaître en contactant le Centre communal d'action sociale (CCAS) en mairie : 02 51 59 94 08. La Médiathèque vous accueille aux horaires d'ouverture afin que vous puissiez venir vous rafraîchir. Une fontaine d'eau fraîche est mise à disposition.

MESURES PRÉVENTIVES

- ▶ **Informez-vous** sur le risque encouru et les consignes à observer.
- ▶ **Inscrivez-vous** au système de télé-alerte.
- ▶ **Prévenez** le Centre Communal d'action sociale (CCAS) de la présence de personnes fragiles isolées.

Les bons réflexes



SÉCURITÉ

Mouillez votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.

Buvez environ 1,5 l d'eau par jour.

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez normalement, même en l'absence de sensation de faim.

Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée (11 h-21 h).

Fermez aux heures les plus chaudes de la journée (11 h-21 h).

Évitez les efforts physiques.

Donnez des nouvelles à votre entourage.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

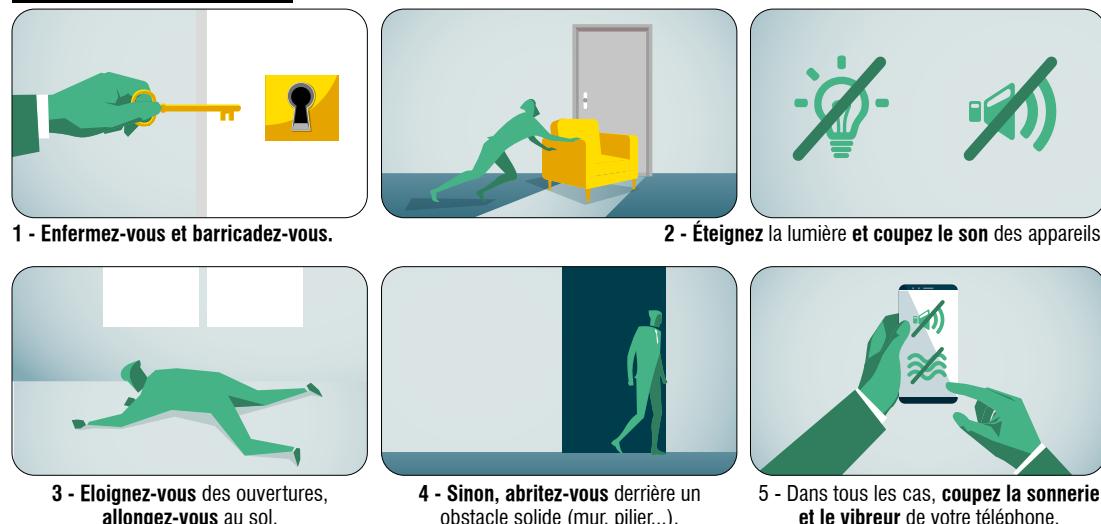
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1 - S'échapper



SI C'EST IMPOSSIBLE

2 - Se cacher



3 - Alerter



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



Qu'est-ce que c'est ?

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations, nécessitant une réponse adaptée du système de santé. L'identification et l'analyse des risques sanitaires liés à un phénomène permettent généralement de prévoir l'impact de ce risque sur la santé publique. Parmi eux, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population : Ebola, pandémie grippale ou encore plus récemment la COVID-19.

MESURES PRÉVENTIVES

- Informez-vous sur le risque encouru et les consignes à observer.
- Inscrivez-vous au système de télé-alerte.

Les bons réflexes SÉCURITÉ

Lavez-vous les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydroalcoolique pendant au moins 20 secondes.

Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades.

En cas de symptômes décrits par les autorités, contactez le 15 (SAMU).

Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.

Portez un masque.

Jetez les mouchoirs à usage unique dans une poubelle, puis lavez-vous les mains.



HÔTEL DE VILLE

Place de l'Église - BP 49
85270 Saint-Hilaire-de-Riez

 02 51 59 94 00

 secretariatgeneral@sainthilairederiez.fr

 www.sainthilairederiez.fr



Directrice de la publication : Kathia Viel, maire de Saint-Hilaire-de-Riez

Rédaction : Service communication

Création / Impression : Imprimerie Offset5 Edition • 02 51 94 79 14 • www.offset5.com • 2022020318

Distribution : La Poste / Tirage : 20 000 exemplaires / Avril 2022



PEFC

10-31-1980 / Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org